

COMMUNE D'IRIGNY

Tél. : 04 72 30 50 50

Fax : 04 72 30 50 59

DECISION DU MAIRE

Objet : Décision d'infructuosité marché d'acquisition de véhicules électriques utilitaires neufs pour la ville d'Irigny

Le Maire,

Vu le code général de collectivités territoriales, notamment son article L 2122-22, (4°) ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°2020/049 du 08 juin 2020 par laquelle Mme le Maire a reçu délégation du Conseil municipal pour toute la durée de son mandat, notamment pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la procédure adaptée engagée pour l'acquisition de véhicules électriques utilitaires neufs suivant l'avis n° 937169 ;

Considérant le rapport de clôture de procédure de ce marché sur la plate-forme Dematis - référence 2023-03 du 9/06/2023 rappelant le déroulé de la procédure ;

Considérant les 3 offres déposées dans les délais sur la plateforme e-marchespublics.com ;

DECIDE :

Article 1^{er} : de déclarer infructueux ce marché pour motif d'offres inacceptables. En effet, les crédits budgétaires alloués à cette acquisition sont nettement inférieurs aux trois offres réceptionnées.

Article 2 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication.

Article 3 : le Directeur Général des services, Mme la Trésorière Principale d'Oullins, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : ampliation de la présente décision est adressée à :

- Madame la Préfète de la Région Rhône-Alpes, Préfet du Rhône.
- Madame la Trésorière Principale d'Oullins.

Fait à IRIGNY, 11 juillet 2023

LE MAIRE, qui signifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.



Blandine FREYER

*Pour le Maire empêché
La 1ère adjointe
déléguée
Isabelle Altadino*

Transmis en préfecture le : date du visa préfectoral

Publié le :